

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À MADAME CHANTAL GANTCH, MEMBRE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée et notamment son article 28/3^{ème} aliéna qui permet au Président de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses attributions à un membre du Conseil d'administration ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - **Madame Chantal GANTCH**, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE, Membre du bureau Conseil d'administration du Centre de Gestion, bénéficie d'une **délégation de fonctions** pour :

- suivre l'évolution des règles du statut de la fonction publique territoriale ;
- contribuer à la représentation du Centre de Gestion auprès des instances représentatives d'élus.

ARTICLE 2 - **Madame Chantal GANTCH** supervise, à ce titre, au sein de la Direction du Conseil et des actions statutaires les activités des secteurs ou services d'expertise et de gestion statutaires.

Dans le cadre de sa délégation, **Madame Chantal GANTCH** est habilitée à signer les documents conventionnels et décisions relatifs aux prestations de traitement informatisé des rémunérations.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera :

- notifié à **Madame Chantal GANTCH**,
- transmis au représentant de l'État,
- transmis à l'agent comptable du Centre de Gestion.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.³

Fait à **BORDEAUX**,

Le

Le Président,

RÉCEPTIONNÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉ LE :

NOTIFIÉ À Madame Chantal GANTCH LE :
(*date et signature*)

Accusé de réception en préfecture
033-283300036-20201119-AR-0231-2020-AR
Date de télétransmission : 25/11/2020
Date de réception préfecture : 25/11/2020